

## Conditions applicables pour les locations en complément des conditions Générales de Vente (CGV)

### Conditions générales de location mensuelle

#### 1. Durée et frais

- La durée minimale de location est de 1 mois.
- Les forfaits de préparation et de livraison sont facturés en sus du premier mois de location.
- Les forfaits de retour et de nettoyage sont facturés en sus du dernier mois de location.

#### 2. Propriété du matériel

- Le moyen auxiliaire reste la propriété exclusive de la Fondation Foyer-Handicap pendant toute la durée de la location.

#### 3. Contenu de la mensualité

- La mensualité comprend :
  - la location du moyen auxiliaire,
  - les accessoires éventuels (hors options),
  - les frais de réparation et d'entretien liés à une usure normale.

#### 4. Utilisation inadéquate

- Les frais résultants d'une mauvaise utilisation du moyen auxiliaire seront facturés en supplément.
- Le client doit informer immédiatement la Fondation Foyer-Handicap en cas de dysfonctionnement.

#### 5. Facturation

- Les factures sont émises mensuellement et payables à 30 jours nets.

#### 6. Non-respect des conditions

- En cas de non-respect des conditions de paiement ou d'utilisation, la Fondation Foyer-Handicap se réserve le droit de reprendre le moyen auxiliaire.

#### 7. Restitution

- Le loyer est dû jusqu'à la restitution effective du matériel par le client.

#### 8. Adaptation des prix

- La Fondation Foyer-Handicap se réserve le droit d'adapter ses prix en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

#### 9. Transfert et sous-location

- Le contrat n'est pas transmissible.
- La sous-location est interdite.

#### 10. Droit applicable

- Le contrat est soumis au droit suisse.
- Le for juridique est à Carouge.

#### 11. Acceptation

- La signature du contrat vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

### Conditions générales de location journalière

#### 1. Frais de préparation et logistique

- Les forfaits de préparation, livraison et récupération sont facturés en sus de la première période de location.

#### 2. Propriété du matériel

- Le moyen auxiliaire reste la propriété exclusive de la Fondation Foyer-Handicap pendant toute la durée de la location.

#### 3. Contenu de la location

- La location comprend :
  - la mise à disposition du moyen auxiliaire,
  - les accessoires éventuels (hors options),
  - les frais de réparation et d'entretien dus à une usure normale.
- Les frais liés à une utilisation inadéquate seront facturés en supplément.
- Le client doit informer immédiatement la Fondation Foyer-Handicap en cas de dysfonctionnement.

#### 4. Facturation

- Les factures sont envoyées chaque mois et sont payables à 30 jours nets.

#### 5. Non-respect des conditions

- En cas de non-respect des conditions de paiement ou d'utilisation, la Fondation Foyer-Handicap se réserve le droit de reprendre le moyen auxiliaire.

#### 6. Restitution

- Le loyer est dû jusqu'à la restitution du matériel.

#### 7. Adaptation des prix



- Les prix peuvent être adaptés selon l'évolution de la conjoncture économique.

## 8. Transfert et sous-location

- Le contrat n'est pas transmissible.
- La sous-location est interdite.

## 9. Droit applicable

- Le contrat est soumis au droit suisse.
- Le for juridique est à Carouge.

## 10. Acceptation

- La signature du contrat vaut acceptation complète des présentes conditions générales.

## Contact

fh.Moyens auxiliaires – Fondation Foyer-Handicap

Adresse : Chemin du Pont du Centenaire 116 – 1228 Plan-les-Ouates

Tél. : 022.794 52 54

E-mail : [moyensauxiliaires@foyer-handicap.ch](mailto:moyensauxiliaires@foyer-handicap.ch)

Heures d'ouverture : 8h – 12h et 13h – 17 h

Site : [fh-moyensauxiliaires.ch](http://fh-moyensauxiliaires.ch)